

# La lettre d'information trimestrielle

# Chuelles

N° 21 - Juillet 2019

## Dates à retenir

### Dimanche 14 juillet

Jeux de plein air avec les associations de Chuelles  
Repas (Barbecue : 12 € / Paëlla : 15 €)  
Réservations au 02 38 94 21 68  
Concert, bal et feu d'artifice

### Vendredi 6 septembre

Lecture-dédicaces suivies d'une conférence  
« Les cerveaux qui pensent trop »  
par Christel Petitcolin  
à la salle polyvalente

### Samedi 7 septembre

Fête des associations sportives et culturelles  
à Courtenay  
3CBO

### Dimanche 15 septembre

Fête de l'automne  
Exposition commerciale et artisanale  
Vide-greniers  
Animations

### Samedi 12 octobre

Soirée « Pirates »  
Association « Les Giberniots »

### Samedi 19 octobre

Repas annuel  
Association « La Rencontre Gâtinaise »

### Samedi 26 octobre

Animation Halloween  
Association « Les Giberniots »



## PLAN CANICULE

Dans le cadre du plan canicule, nous vous rappelons que les personnes vulnérables et fragiles peuvent s'inscrire en mairie.

### Quelques bons conseils en période de fortes chaleurs :

- Mouiller son corps et se ventiler
- Boire régulièrement de l'eau
- Maintenir sa maison au frais (fermer les volets le jour)
- Manger en quantité suffisante
- Eviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches

## **DICRIM et PCS**

Plusieurs documents sont utilisés par les communes pour prévenir des risques tel que les inondations, la canicule, le froid...

A **Chuelles** le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) vous renseigne sur les conduites à tenir selon la situation. Il est consultable sur notre site Internet ou disponible en mairie.

En 2020, un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) sera rédigé et utilisé par la commune pour réagir efficacement en cas de crise.

## **Réserve Civile**

### **Vous souhaitez apporter votre soutien aux policiers de terrain ?**

La réserve civile de la Police nationale existe depuis 2003 et s'adresse aux policiers retraités ainsi qu'à l'ensemble des citoyens volontaires (âgés de 18 à 65 ans). Depuis le 21 juillet 2016, ce dispositif permet également aux anciens adjoints de sécurité (ADS) de s'engager comme réserviste dans des conditions comparables à celles des policiers retraités.

Un dispositif intégré à la Garde Nationale officiellement créée le 13 octobre 2016. Elle répond à trois objectifs :

- Accroître la participation des réserves au renforcement de la sécurité des Français,
- Apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse,
- Favoriser la cohésion nationale et développer l'esprit de résilience face aux menaces actuelles.

**Pour s'informer et télécharger un dossier de candidature, rendez-vous sur : <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Nos-metiers/Reserve-civile>**

## **REZO POUCE : L'autostop au quotidien**



Le dispositif **REZO POUCE** mis en place par la Plateforme Territoriale de Mobilité Montargois-en-Gâtinais est le premier réseau d'autostop organisé et sécurisé en France. C'est un moyen de déplacement convivial, écologique et économique !

Dispositif spontané, flexible et immédiat, son fonctionnement est ultrasimple. Pour rallier de courtes distances, en milieu rural ou périurbain, à des

fréquences régulières ou ponctuelles, avec des covoitureurs différents, le tout sans rendez-vous !

Chaque personne (conducteur et passager) s'inscrit gratuitement en mairie ou sur le site internet [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr). Elle s'engage en signant une charte de bonne conduite et fournit une pièce d'identité. Elle reçoit en échange une carte de membre et un macaron à apposer sur le véhicule si c'est un conducteur.

Les points **REZO POUCE** dans la commune de Chuelles : rue de Douchy, abribus à l'angle de la rue des écoles et de la place de la Résistance, place de la Résistance et lotissement de la Boulassièrre.

Inscriptions sur [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr) ou en mairie.

## Tri sélectif en porte à porte

Les premiers résultats de la mise en place du tri sélectif en porte à porte sont **très positifs** :

- Plus de 3 tonnes de tri sélectif (bacs jaunes) levées tous les 15 jours, depuis le 1er juin
- Forte baisse du tonnage des ordures ménagères (bacs rouges)

Des contrôles de bacs (jaunes et rouges) vont s'accroître dans les prochaines semaines. Ceux qui contiendront les déchets qui ne leur sont pas destinés ne seront pas collectés.

Le tri c'est simple ! **Tous les emballages vont dans le bac jaune.**

### Dans le bac au couvercle JAUNE (sans sac poubelle)

**BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE**

**TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE**

**EMBALLAGES EN METAL**

**CARTONS**

**PAPIERS, PROSPECTUS, CATALOGUES, COURRIERS, CAHIERS, JOURNAUX, MAGAZINES**

**BRIQUES ALIMENTAIRES**

**PAPIERS CADEAUX**

**COUVERCLES DE BOCAUX**

**POLYSTYRENE**

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.  
Un doute, une question sur le tri ?  
02 38 95 27 65 - [www.3cbo.fr](http://www.3cbo.fr)  
[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

## Entretien des trottoirs

### Comment améliorer son environnement

Pour conserver un village propre et agréable dans le respect de son voisinage, des obligations relatives à l'entretien des trottoirs devant chez soi sont à respecter en tant qu'occupant d'un bien, que l'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle **doit lui-même se charger d'effectuer le « désherbage », le « démoussage », le « balayage » du trottoir qui se trouve devant son habitation, au même titre que le déneigement hivernal.** Il en est de même dans un lotissement ou hameau qui se compose de différentes habitations.

Ces opérations d'entretien et de nettoyage doivent s'effectuer **jusqu'à la limite du trottoir**, sans obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux (**arrêté municipal du 4 juillet 2019**).

### Des idées pour entretenir le trottoir devant chez soi !

(arrêté municipal du 4 juillet 2019)

- Eradiquer totalement l'herbe **sans l'usage de pesticides** -loi Labbé, 1<sup>er</sup> janvier 2017-, avec sarclage à la binette ou à la griffe ;
- Lors de l'arrachage, sélectionner les herbes esthétiques à conserver parmi les fleurs spontanées sans entraver le cheminement des passants et sans nuisances ;
- Fleurir son trottoir pour agrémenter la façade de sa maison en choisissant des variétés qui se ressèmeront d'année en année, « des fleurs à trottoirs ». Des idées sur le site : <https://www.fleurissement-participatif.fr/>

### Sans oublier de :

- Balayer les feuilles et autres débris pour éviter des accidents (**arrêté municipal du 4 juillet 2019**) ;
- Nettoyer la neige et le verglas (**arrêté municipal du 5 décembre 2014**) ;
- Prévenir les accidents avec la mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois (**arrêté municipal du 5 décembre 2014**).